

Décision du Maire 2022/09

***** Portant signature d'avenant au marché***
Réhabilitation du cœur de village – Mise en sécurité, cheminement piéton et cyclable,
Boulevard Frédéric Mistral**

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 approuvant le projet de « Réhabilitation du cœur de village – Mise en sécurité, cheminement piéton et cyclable, Boulevard Frédéric Mistral »,
Vu la décision du Maire 2022/04 du 20 avril 2022 portant signature du Marché,
Considérant que les crédits concernant le projet sont inscrits au Budget Primitif de la commune,
Considérant que la présente décision a pour objet la signature d'un avenant au marché pour le projet « Réhabilitation du cœur de village – Mise en sécurité, cheminement piéton et cyclable, Boulevard Frédéric Mistral »,

DECIDE

Article 1 – La commune de Péret conclut un avenant au marché « Réhabilitation du cœur de village – Mise en sécurité, cheminement piéton et cyclable, Boulevard Frédéric Mistral »,
Avenant n°1 : Lot unique – Entreprise SA Travaux Publics du sud Ouest (TPSO)

Article 2 – Cet avenant présente les caractéristiques suivantes :

Lot unique :

Montant initial du marché :	116 800.50 € HT
Plus-value Marché : abattage d'arbres	1 116.00 € HT
Moins-value marché : rabotage, bordures, béton, branchements AEP...	-13 135.00 € HT
Travaux supplémentaires : pluvial, annelée, longrines, bouches ...	26 849.00 € HT
Incidence des modifications	14 830.00 € HT en plus
Nouveau montant du marché compte tenu du présent avenant	131 630.50 € HT

Article 3 – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.
Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.
Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 19 août 2022
Le Maire, Isabelle SILHOL



The image shows the official stamp of the Municipality of Péret, Hérault, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PERET' and '(Hérault)'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.